

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**HANDICAP**

**RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA  
COMMISSION COMMUNALE  
D'ACCESSIBILITÉ**

Délibération : **03.2018.013**

Transmis en préfecture le :

**23 mars 2018**

Séance du : **20 mars 2018**

Compte-rendu affiché le **23 mars 2018**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **14 mars 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,  
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,  
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès  
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette  
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine  
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-  
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle  
PICHERIT (à partir de la délibération  
03.2018.014), François VURPAS (absent à partir  
de la délibération 03.2018.018), Marie-Paule  
GAY, Yves GAVault (à partir de la délibération  
03.2018.017), Lucienne DAUTREY, Philippe  
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,  
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

**Membres absents excusés à la séance :**

Marylène MILLET, Olivier BROSSEAU, Anne-Marie  
JANAS, Gilles PEREYRON

**Pouvoirs :**

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Olivier  
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie  
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles  
PEREYRON à Thierry MONNET

## **RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL**

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 13 novembre 2017 pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de la commune. Le rapport de la Commission doit être ensuite présenté au Conseil Municipal.

### **I - Accessibilité des bâtiments communaux**

#### **1. Mise en conformité**

La mise en conformité suppose à la fois le respect de la réglementation en vigueur et une adaptation de cette réglementation au regard des secteurs (petite enfance, scolaire, sports, culture), de la situation géographique sur la commune, du taux de fréquentation des équipements, de la répartition des coûts sur 9 ans.

Au total, 51 bâtiments sont concernés. Les différentes causes possibles de dérogation au principe d'accessibilité sont liées à :

- des difficultés techniques;
- un souci esthétique pour les bâtiments de France;
- un rapport bénéfice / coût, notamment pour les commerces.

**Budget 2017 : 270 000 €**

#### **Bâtiments concernés en 2017 :**

- **L'école élémentaire Guilloux** : l'installation de l'ascenseur et la mise en conformité des sanitaires à l'étage ont été réalisées durant les vacances de Toussaint 2017. Des sanitaires étaient déjà accessibles au rez-de-chaussée.

Un budget très important a été consacré à cet ascenseur et à des travaux de désamiantage.

- **Des visiophones** sont en cours d'installation au CLESG et au Groupe scolaire Paul Frantz. D'autres ont été installés à l'école élémentaire Mouton et abaissés à l'école élémentaire Guilloux. Au-delà de l'accessibilité, il s'agit d'améliorer la sécurité, notamment par rapport au plan VIGIPIRATE.

- **À l'Hôtel de Ville**, une boucle magnétique et un récepteur ont été installés à l'accueil général. Il s'agit d'un équipement portable permettant à une personne malentendante de l'utiliser dans tous les services de la Mairie.

- La **signalétique extérieure** d'accessibilité aux personnes handicapées (Pictogrammes, dessins) sera réalisée par les services de la ville.

#### **2. Salle de spectacle « La Mouche »**

Suite à des études réalisées en 2017, la réalisation de travaux, en 2018, permettra la création de sept places accessibles aux personnes à mobilité réduite, contre trois actuellement, ainsi que des places pour les personnes accompagnatrices.

Une rehausse du premier rang est prévue pour un confort visuel amélioré des places PMR.

Les fauteuils seront changés et la circulation sera améliorée par l'agrandissement des zones d'accès et l'installation de rampes et mains courantes.

#### **3. Perspectives 2018**

Le budget prévisionnel attribué à l'accessibilité des bâtiments en 2018 est de 130 000 €, sans inclure les travaux de la salle de spectacle de La Mouche.

Les bâtiments concernés sont :

- l'école maternelle A Guilloux, la cantine et les espaces d'accueil périscolaire avec l'installation d'une rampe pour faciliter l'accès. Des sanitaires aux normes seront installés;
- la salle multifonctionnelle des Barolles afin d'améliorer l'accès;
- les autres groupes scolaires pour poursuivre le changement des visiophones.

## II - Accessibilité pour les bâtiments n'appartenant pas à la commune

En 2017, sur 230 commerces présents sur le territoire saint-genois, 2,61 % ont réalisé des travaux de mise en accessibilité et 0,87% ont déposé des demandes de dérogation.

Sur 140 professions libérales, un seul cabinet a réalisé des travaux de mise en accessibilité et déposé simultanément une demande de dérogation.

4 commerces et 2 professions libérales ont déposé leur attestation de conformité.

## III - Accessibilité et logements

### 1. Subvention de la Ville accordée au titre de la convention signée avec SOLIHA

Il s'agit de participer financièrement au maintien à domicile des personnes de + de 65 ans ou en situation de handicap.

Montant de la subvention accordée par la Ville : 259,46 € par foyer

4 foyers ont bénéficié de cette aide en 2017, soit un montant total de 1037,85 €.

Cette subvention intervient dans le cadre d'un plan de financement global et permet de financer des volets roulants, la mise en conformité de sanitaires, etc...

### 2. État des lieux des logements accessibles sur la commune (recensement réalisé par les bailleurs)

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant	Nombre de logements non adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements non adaptables au fauteuil roulant
GRAND LYON HABITAT	621	8 (3 T3 / 3 T4 / 2 T5)	1,29	363	59,00%	197	31,70%
ALLIADÉ HABITAT	302	3 (2 T2 / 1 T3)	0,99	NC	NC	NC	NC
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	45	0	0	NC	NC	NC	NC
SEMCODA	3	0	0	NC	NC	NC	NC
EST METROPOLE HABITAT	77	8 (4 T2/ 4 T3)	10,39	NC	NC	NC	NC
ICF	63	0	0	NC	NC	NC	NC
SCIC HABITAT	56	NC	NC	NC	NC	NC	NC
<b>Total</b>	<b>1167</b>	<b>19</b>	<b>1,60%</b>	<b>363</b>	<b>31,10%</b>	<b>197</b>	<b>16,90%</b>

Il n'existe pas de nouveaux chiffres pour 2017. Ces derniers restent identiques à ceux de 2016. De nouveaux logements accessibles sont prévus pour 2018.

Il est important de souligner la difficulté pour obtenir des chiffres de la part des bailleurs.

Dans le quartier des Barolles, l'accessibilité a été améliorée suite à l'implantation d'un SESVAD de l'APF.



#### **IV - Accessibilité et transport sur Saint -Genis-Laval**

<b>Ligne</b>	<b>Total arrêts</b>	<b>Total arrêts sur la commune</b>	<b>Nombre d'arrêts PMR sur la commune</b>	<b>% accès PMR sur la commune</b>
<b>C10</b>	23	12	11	<b>92 %</b>
<b>78</b>	42	11	8	<b>73 %</b>
<b>S9</b>	30	23	4	<b>17 %</b>
<b>17</b>	39	15	14	<b>93 %</b>
<b>88</b>	15	7	6	<b>86%</b>

Les lignes concernées sont C10, 78, S9, 17, 88.

Un arrêt supplémentaire accessible aux personnes à mobilité réduite a été créé sur la ligne 78, à l'arrêt du Lycée Descartes.

#### **V - Retour sur des situations connues et réponses de la Ville**

- Une main-courante a été installée pour favoriser l'accès à la salle Saliste du B612.
- Concernant la présence de poubelles à un arrêt de bus, une demande a été renouvelée auprès de la Métropole.
- La régie ALLIADE a repris la gestion de la Résidence de La Châtaigneraie (il y a plus de 190 logements). La totalité de ces logements sera accessible.
- Les façades de la Résidence Orion vont être réhabilitées. Ces travaux nécessitent le déménagement des résidents. Un travail est en cours entre le Service de la Cohésion Sociale et le bailleur pour trouver des solutions de relogement adaptées. Le relogement devrait se faire sur la Résidence de La Châtaigneraie, au plus tard en janvier 2018. Il est toujours possible de repousser cette date tant que les solutions proposées ne sont pas adaptées.

#### **Autres échanges de la Commission**

- La demande d'utiliser le « facile à lire et à comprendre » afin de faciliter l'accessibilité de la compréhension, pour tous, dans les écrits de la Ville (par exemple : édito du Maire, projets... ). L'ADAPEI a travaillé sur un fascicule descriptif du « Facile à lire et à comprendre ».

- La commission souligne que les places PMR derrière la médiathèque sont mal situées car assez éloignées de l'entrée de la médiathèque et encore plus du centre ville. De plus, la rampe installée est dangereuse car non sécurisée par un garde-corps. Ces places sont normalement prévues pour la crèche et la médiathèque, et non pas pour le centre ville qui comporte 3 places PMR. Ces difficultés de places et de rampe seront à réétudier.

Plusieurs lieux sont difficiles d'accès :

- 11 route de Vourles : trottoir trop étroit en face de l'Hôpital Henry Gabrielle.
- 16 route de Charly : trottoir trop étroit qui oblige à aller sur la route.
- Rue Louis Archer : trottoir très pentu avec un risque de déraper.

Selon les situations, la Ville fera remonter les problématiques à la Métropole quand cela relève de sa compétence. Beaucoup de trottoirs sont à modifier. Cependant, la configuration des rues ne permet pas toujours les travaux nécessaires.

L'accessibilité de plusieurs lieux a toutefois été améliorée :

- Rue Clemenceau : l'enfouissement des réseaux électriques a amélioré le revêtement des trottoirs.
- Vers le site du Tremplin, les trottoirs et passages piétons ont été améliorés.
- Les travaux rue Froide ont été réalisés et l'accessibilité a été adaptée vers l'église. Ces travaux ont été possibles car l'église appartient à la Commune. Normalement, les travaux de voiries incombent à la Métropole.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 de la Commission Communale d'Accessibilité.

Après avoir entendu l'exposé de Pascale ROTIVEL,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL PREND ACTE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



#### **Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.